

C.A.E.O.C 2009

MOTION présentée par le C.R.E.O de Midi-Pyrénées

Le CREO adresse aux institutions membres du Conseil Académique pour l'Enseignement de l'Occitan la motion suivante:

CIRCULAIRE RECTORALE DU 20 MAI 2009

Nous nous réjouissons que la circulaire rectorale du 20 mai 2009 engage à conforter la prise en compte de la langue et de la culture occitanes dans les établissements scolaires de notre académie.

Nous regrettons cependant que le caractère tardif de sa publication, déjà évoquée au CAEOC 2008, n'ait pas permis de mieux préparer la prochaine rentrée.

Nous constatons que deux points importants sont oubliés dans la circulaire:

- la généralisation de la sensibilisation à toutes des écoles de la région , annoncée dans le projet présenté au CAEOC 2008;
- l'enseignement d'au moins une discipline en occitan dans les sections de langue régionale des collèges.

Nous souhaitons que ces deux points soient précisés et que le programme de référence 2009-2015, annoncé par la circulaire, soit largement diffusé pour permette de mieux faire connaître les possibilités d'enseignement de l'occitan ainsi que son intérêt.

I- PREMIER DEGRÉ :

DÉVELOPPEMENT DE L' ENSEIGNEMENT BILINGUE

Nous regrettons qu'aucun nouveau site bilingue public n'ait ouvert depuis la rentrée 2007 malgré une affirmation constante de son intérêt de la part du Rectorat.

Nous dénonçons les blocages qui, même lorsque les familles correctement informées sont favorables, empêchent les ouvertures (Villeneuve d'Aveyron-12- Montlaur-31). Le département du Tarn n'a pas ouvert de site bilingue public depuis 2002, le dernier site du nord du Tarn date de 1995 (Saint Sulpice). Les nouvelles possibilités sont offertes aux familles par deux écoles Calandretas qui viennent d'ouvrir, à Gaillac et à Albi. Trois autres écoles associatives sont également annoncées: deux dans le Gers, une dans le nord du Lot. Nous posons donc la question : face à un intérêt manifeste de la société, pourquoi l'école publique ne propose-t-elle pas de nouvelles ouvertures ?

Est-il acceptable que des décisions administratives locales aillent à l'encontre de la politique académique et portent atteinte à sa crédibilité ?

Il est temps que ces blocages, idéologiques et/ou administratifs, soient réellement combattus par l'Institution.

Nous sommes également inquiets sur la mise en péril de la continuité dans les sites existants : à Castres où les élèves bilingues de maternelle sont restés sans enseignement en occitan sur les 3/4 de l'année scolaire , à Plaisance du Gers où l'étiquetage d'un poste prévu pour assurer la continuité a été supprimé !

Nous demandons qu'une solution soit trouvée pour que la déstabilisation d'un site existant comme à Castres cette année ne se reproduise pas, d'une part, et que l'enseignement bilingue puisse continuer à Plaisance du Gers.

Nous demandons que les deux projets d'ouverture de sites bilingues publics de l'académie (Dunes en Tarn-et-Garonne et Tarbes dans les Hautes-Pyrénées) se concrétisent. Ce sont de bons projets, qui répondent à tous les critères de faisabilité: la politique académique doit s'appliquer, les moyens doivent être donnés pour que ces deux sites ouvrent à la rentrée. Nous ne comprendrions pas que cela ne se fasse pas.

Enfin, nous demandons que soit mise en place une réelle planification du développement de l'enseignement bilingue, comprenant:

- *la facilitation des études de faisabilité dans les départements avec information approfondie des familles et des enseignants;*
- *la mise à disposition de moyens d'aide à l'ouverture et l' étiquetage prévisionnel de postes;*
- *une politique de suivi pédagogique et organisationnel **au collège puis au lycée**; des mesures visant l'augmentation du nombre de candidats au CRPE spécial notamment par des aides incitatives (bourses d'études) ;*
- *l'augmentation significative du nombre de postes ouverts au CRPE spécial dans l'académie de Toulouse (mesure annoncée en CAEOC non suivie d'effet) avec prévision d'ouvrir une liste complémentaire afin de répondre aux besoins.*

Nous soulignons par ailleurs que d'autres académies ont su se doter de moyens efficaces pour développer le bilinguisme français-langue régionale :

- 28 postes au CRPE spécial dans l'académie de Montpellier (pour des besoins moindres);
- 40 bourses de 5 000 € octroyées en 2009 par la Région Bretagne à de futurs candidats aux concours pour l'enseignement bilingue (60 bourses prévues en 2010, 80 en 2011);
- dans l'académie de Rennes, un IEN est affecté à temps plein à l'enseignement du breton et au suivi de l'enseignement bilingue.

Nous demandons qu'un **IEN à fonction académique** soit chargé spécifiquement du développement et du suivi de l'enseignement bilingue français-occitan.

Il doit être possible d'ouvrir 5 nouveaux sites bilingues publics par an dans notre académie.

INFORMATION-SENSIBILISATION ET INITIATION:

Nous rencontrons sur le terrain une difficulté croissante à organiser ces deux formes d'enseignement du fait du raccourcissement de la durée de la semaine de travail et de l'enseignement de la langue étrangère dès le CP. De plus, les collègues nous informent que le discours de la hiérarchie privilégie la langue étrangère et minimise l'intérêt de l'enseignement de l'occitan.

ANIMATION PÉDAGOGIQUE:

La mise en oeuvre de la circulaire du 20 mai, notamment le "*développement de différentes formes de prise en compte à l'école primaire*", implique un travail d'encadrement et de formation.

Le maintien des postes existants de conseillers pédagogiques doit être assuré.

Nous réitérons la demande de rétablissement à plein temps d'un poste de maître animateur dans le Gers conformément à l'engagement déjà pris au CAEOC 2008.

Nous demandons aussi :

- le rétablissement d'un **poste d'animation à fonction académique** pour le suivi de l'enseignement bilingue.
- **qu'une note départementale de début d'année** rappelle à toutes les écoles :
 - les possibilités d'enseignement de l'occitan (comme c'est déjà le cas dans certains départements);
 - l'objectif de **généralisation** progressive de l'information-sensibilisation;
 - une articulation institutionnelle de l'initiation à l'occitan et de l'enseignement de la langue étrangère.

II- SECOND DEGRÉ :

MOYENS AFFECTÉS À L'ENSEIGNEMENT DE L'OCCITAN DANS LE SECOND DEGRÉ:

Le nombre total de professeurs certifiés d'occitan ayant diminué dans notre académie (départs à la retraite non remplacés et quasi extinction de la catégorie de professeurs certifiés d'une autre discipline enseignant quelques heures d'occitan), les professeurs d'occitan en place enseignent de plus en plus leur discipline principale, surtout en collège, et voient leurs services de plus en plus dispersés, sur 3, 4 ou 5 établissements parfois éloignés. Ils rencontrent alors des difficultés importantes : emplois du temps, insertion dans les établissements, information des élèves, reconnaissance de la discipline par les élèves et les chefs d'établissement, reconnaissance professionnelle tout simplement.

Nous réclamons qu'un plus grand nombre d'entrants soient demandés par le Rectorat.

Nous réitérons notre souhait que M. Le Recteur, comme il s'y était engagé au dernier CAEOC, ainsi que les collectivités partenaires exposent à M. le Ministre la nécessité d'augmenter le nombre de postes au CAPES pour remédier à cette situation très préjudiciable à la mise en oeuvre de la politique académique.

Les heures du contingent spécifique doivent être augmentées. Sans cela, "*le développement des formes d'enseignement au collège et au lycée*" n'est pas possible. Actuellement, les horaires réglementaires ne sont pas partout respectés et certains établissements ont des doses homéopathiques d'enseignement! D'autres ont supprimé toute forme d'enseignement de l'occitan.

Les Chefs d'établissement doivent être fortement incités à prendre des heures de la DGH pour enseigner l'occitan comme cela est déjà le cas pour d'autres enseignements optionnels tels que les langues anciennes.

III- AUTRES POINTS

LA FORMATION

Tout en exprimant des inquiétudes sur l'avenir de la formation professionnelle au plan national, **nous demandons au plan local le rétablissement de la formation continue** dans tous les départements.

Pour répondre à la mise en oeuvre des textes règlementaires, nationaux et académiques, **nous demandons pour la formation initiale:**

- que chaque antenne départementale de l'IUFM soit associée à la formation pour dispenser une sensibilisation de tous les futurs enseignants du 1er degré de 12 h/an;
- que le dispositif actuel de **formation spécifique pour l'enseignement bilingue** soit maintenu et développé;
- que la formation linguistique à l'université, appuyée sur le Cadre européen pour les langues, soit intensifiée afin de mieux préparer les étudiants aux besoins du métier (enseignement de langue vivante).

CONVENTION ETAT-RÉGION

Nous nous inquiétons que la Convention avec les collectivités territoriales, prévue par la loi et dont les travaux ont commencé en 2007, ne soit toujours pas effective à ce jour.

Nous demandons que le conventionnement aboutisse au plus vite.

ORIENTATIONS NATIONALES

Nous demandons aux autorités académiques et aux collectivités d'intervenir auprès du Ministre pour:

- rétablir l'option langue vivante régionale au CRPE normal;
- rétablir un traitement équitable entre disciplines dans les coefficients au baccalauréat;
- ouvrir aux langues régionales la validation A2 en langue vivante nécessaire à l'obtention du diplôme national du brevet ;
- ouvrir aux langues régionales la certification en langue vivante qui conditionne l'accès aux métiers de l'enseignement;
- inclure nettement les langues régionales dans le socle commun puisque elles font partie du "patrimoine de la nation";

Compte tenu d'une situation socio-historique particulière, il est nécessaire de valoriser l'enseignement des langues régionales ; en plus de leurs apports éducatifs, leur reconnaissance au titre de "patrimoine de la France" dans la Constitution nous y engage davantage, l'accès de tous les élèves à un patrimoine national devant être facilité et promu.

Nous attendons que la politique académique favorable à l'enseignement de l'occitan se traduise, dès la rentrée prochaine, par des actes en termes de moyens humains, financiers et organisationnels.

Toulouse, le 4 juin 2009